

COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE EXTARORDINAIRE

PARIS - Samedi 05 Juin 2010

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire National

Ordre du jour

- ☞ Lecture du message du Président national Roger Orsini.
- ☞ Appel des représentants des sections et des membres élus au conseil d'administration.
- ☞ Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire.
- ☞ Désignation du président de séance.
- ☞ Minute de silence.
- ☞ Présentation et mise au vote des statuts actualisés en conseil d'administration du 06 mars 2010.

Lecture du message du Président national Roger Orsini

Le secrétaire national, Gérard Desrues, fait lecture à l'assemblée du message du Président national, absent pour raison de santé (voir annexe 1).

Appel des représentants des sections et des membres élus au conseil d'administration

Le secrétaire national procède à l'appel des représentants des sections et des membres élus au conseil d'administration.

1^{er} Collège

- ◆ Nombre de représentant de sections = 20
- ◆ Nombre de sections représentées = 17
- ◆ **Nombre de voix = 52**

2^{ème} Collège

- ◆ Membres élus du conseil d'administration = 17
- ◆ Membres présents ou représentés = 17
- ◆ **Nombre de voix = 17**

- ◆ **Total des voix des 2 collèges du Conseil d'Administration = 69**

Le quorum des 2/3 étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut être valablement tenue

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire

Avant de déclarer ouverte l'assemblée générale extraordinaire, le secrétaire national remercie les membres des deux collèges pour leur participation massive, ainsi que les nombreux membres des sections qui ont tenu à être présents à Paris, pour apporter au-delà de leurs représentants la voix des membres.

Désignation du président de séance

Conformément aux directives du président national (annexe1) la séance est co-présidé par le Major(H) Gérard Desrues, vice-président national, et le Maître Principal(H) Philippe Chovet, vice-président national. Le Maître Principal Chovet assurera en outre le secrétariat de séance.

Minute de silence

Gérard Desrues demande une minute de silence en mémoire des Acomarins qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale, ainsi que des militaires de toutes armes en opérations extérieures qui ont payés de leurs vies le service de la paix.

Présentation et mise au vote des statuts actualisés en conseil d'administration du 06 mars 2010.

Philippe Chovet commente les raisons qui ont conduit à une actualisation des statuts. Outre les modifications imposées par la nouvelle organisation de la marine et les modifications de notre propre organisation, l'article 11 a été amélioré.

Article 11 ancien - Le Conseil d'Administration

L'ACOMAR est administrée par un Conseil d'administration dont le nombre minimum de membres ne peut être inférieur à celui des sections. Il est renouvelé par tiers tous les ans et comprend :

- × Les présidents de section (ou leurs représentants) élus pour trois années par l'assemblée générale.*
- × Les autres membres élus dans les mêmes conditions*

..... Le reste inchangé.

Philippe Chovet fait d'abord lecture de l'ancien article 11 ci-dessus, puis du nouvel article 11 adopté en conseil d'administration du 06 mars 2010.

Bien qu'il ait été décidé le 06 mars, pour gagner du temps, de faire un vote sans débat, Gérard DESRUES propose d'introduire deux amendements sur des points qui sont apparus après le conseil d'administration et qui méritent d'être traités en même temps, afin d'éviter de revenir sur une modification et un dépôt en préfecture dans un an. Ces deux points concernent la représentativité des sections.

1^{er} point : Introduire une notion de suppléance.

Afin d'améliorer la représentativité des membres du conseil d'administration, tant au 1^{er} qu'au 2^{ème} collège, Gérard Desrues propose que s'ils le souhaitent, les titulaires soient élus avec un suppléant.

2^{ème} point : Équilibre de représentativité

Dans le but d'éviter l'hégémonie d'une section au conseil d'administration, Gérard Desrues propose que chaque section soit représentée par un maximum de deux membres.

Ces propositions qui ont reçu préalablement l'assentiment du président national et des deux autres vice-présidents, posent questions. En effet, Philippe Chovet rappelle que celles-ci ne sont pas portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire. Victor Lengrand va dans son sens et propose pour éviter le précédent de Nancy et rester dans l'esprit des textes que l'assemblée vote la modification de l'ordre du jour relatif à deux amendements supplémentaires de l'article 11.

Question :

« Autorisez-vous la modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire pour introduire deux amendements à l'article 11 des statuts adoptés le 06 mars 2010 »

- Abstention = 0*
- Contre = 0*

La modification est adoptée à l'unanimité, sans qu'il ait été demandé de vote à bulletin secret.

Vote des amendements

1^{er} amendement.

Un suppléant peut être élu dans chacun des deux collèges pour remplacer éventuellement le titulaire du poste.

- Abstention = 0
- Contre = 0

L'amendement est adopté à l'unanimité, sans qu'il ait été demandé de vote à bulletin secret.

2^{ème} amendement.

Les sections ne pourront être représentées par plus de deux membres.

- Abstention = 0
- Contre = 0

L'amendement est adopté à l'unanimité, sans qu'il ait été demandé de vote à bulletin secret.

Article 11 nouveau - Le Conseil d'Administration

L'ACOMAR est administrée par un conseil d'administration dont le nombre minimum de membres ne peut être inférieur à celui des sections. Toutefois, aucune section ne peut être représentée au conseil d'administration par plus de deux membres. Il est renouvelé par tiers tous les ans et comprend :

Le 1^{er} collège au titre des sections :

- Les Présidents délégués de section ou leurs représentants élus pour trois années par l'assemblée générale.
- Les Présidents délégués de section, ou leurs représentants, peuvent être élus avec un suppléant.

Le 2^{ème} collège à titre individuel

- Ses membres et leurs suppléants, sont élus dans les mêmes conditions que les membres du 1^{er} collège sans excéder la limite des 2/3.
- Une même personne ne pourra être élue aux deux collèges.

..... *Le reste inchangé.*

Remarque du vérificateur aux comptes Daniel Hupont

A l'article 14, dixième alinéa :

« L'assemblée générale nationale annuelle entend et approuve clos et donne quitus au trésorier de sa gestion ».

Pour respecter la phraséologie purement comptable, le vérificateur aux comptes souhaite que le mot « quitus » soit remplacé par « décharge ».

L'assemblée accepte sans débat et sans vote.

Vote de l'ensemble des statuts

Attendu que :

- Les deux amendements ont été adoptés à l'unanimité .
- Le reste des statuts, approuvés le 06 mars 2010 par le conseil d'administration et transmis pour étude à tous les présidents délégués, n'a pas été modifié.
- Les présidents délégués n'ont pas émis d'objections et/ou de souhaits de modifications, à l'issue de la période d'étude.
- La remarque du vérificateur aux comptes a été entérinée sans débat et sans vote.

Philippe Chovet, co-président de séance, soumet les statuts actualisés au vote de l'assemblée générale extraordinaire.

- Abstention = 0
- Contre = 0

Les statuts actualisés sont adoptés à l'unanimité, sans qu'il ait été demandé de vote à bulletin secret.

Clôture de l'Assemblée

Les statuts étant adoptés, l'ordre du jour est épuisé. Le co-président Philippe Chovet remercie l'assemblée et déclare l'assemblée générale extraordinaire close.

Gérard DESRUES
Secrétaire National
Vice-président national
Co-président de séance

Philippe CHOVET
Vice-président national
Co-président de séance

Victor LENGRAND
Vice-président National
Co-président de séance

Destinataires :

Bureau – Présidents – Conseil d'administration

ANNEXE 1

ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE ORDINAIRE

PARIS – SAMEDI 05 JUIN 2010

Message du Lieutenant de Vaisseau® Roger ORSINI Président National

Lu par le Major(H) Gérard DESRUES, vice-président

Bonjour à tous,

Comme vous pouvez le constater, votre président national est absent aujourd'hui. Je peux vous assurer que je suis profondément peiné et attristé de ne pas être des vôtres et de ne pas être en lieu et place de ma fonction.

En effet, je souffre depuis le jeudi de l'ascension d'une hernie discale qui appuie fortement sur le nerf sciatique. J'ai dû effectuer plusieurs séjours à l'hôpital, afin d'être perfusé quand la douleur était trop forte et quand les médicaments ne produisaient plus d'effets. A cela s'ajoute un problème important au genou droit, avec la rupture du ligament croisé antérieur, qui lui vaut dans les prochains jours une intervention chirurgicale.

Dans un souci de clarté absolue vis-à-vis des membres qui ont fait le déplacement jusqu'à Paris, je tenais à ce que vous sachiez la raison de mon absence aujourd'hui.

Compte tenu de mon indisponibilité temporaire, concernant uniquement le congrès national de l'ACOMAR du 05 juin 2010, je donne pouvoir au Major(H) Gérard DESRUES et au Maître Principal(H) Philippe CHOVET, tous deux vice-présidents nationaux, pour organiser et diriger le matin l'ensemble du programme appelé " Partie statutaire ". Cette délégation de pouvoir sera supervisée par mes deux conseillers particuliers que sont le Capitaine de Frégate® Victor LENGRAND, vice-président national, et Madame Nicole BEDEL, chargée de mes relations extérieures.

L'après-midi, la commission nationale des réserves de l'ACOMAR sera présidée par le Capitaine de Frégate® Victor LENGRAND. Il recevra les invités et dirigera les débats. Le Major(H) Gérard DESRUES et le Maître Principal(H) Philippe CHOVET compléteront le dispositif national à la table des invités et aideront le Capitaine de Frégate® Victor LENGRAND.

Madame Nicole BEDEL aura en charge le groupe des dames, en villégiature dans Paris.

Roger ORSINI
Président National

